
HYDERABAD – Réunion du GAC sur les noms de pays et les codes de pays
Lundi 7 novembre 2016 – 09h00 à 09h30 IST
ICANN57 | Hyderabad, Inde

THOMAS SCHNEIDER: Nous avons tous été d'accord pour dire que les procédures qui sont dans les principes opérationnels allaient être améliorées. Pour le moment, nous avons suivi les procédures qui figuraient dans les principes opérationnels parce que nous n'avions, nous n'étions pas arrivés à un accord pour amender de manière rapide ces procédures à Los Angeles.

Nous savons que ces procédures seront amendées, deux ans après. Espérons qu'il ne faudra attendre deux années de plus pour mettre à jour nos procédures.

Voilà la remarque que je souhaitais faire. À mon avis, c'est une priorité de notre travail que le groupe de travail qui travaille sur les principes opérationnels s'assure que ces amendements puissent avoir lieu dans les plus brefs délais.

Je vais passer donc à la séance suivante. C'est le point de notre ordre du jour numéro 18 sur les extensions géographiques, les noms de pays et le code pays au second niveau.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Il y a un certain nombre de sujets dans cette séance dont nous avons déjà parlé. Au niveau du fond de la question, il n'y a rien de nouveau.

Je vais donner la parole à Tom qui très brièvement va nous rappeler un petit peu l'historique de cette question et va nous dire où nous en sommes.

TOM DALE:

Bonjour encore une fois. Le document que nous vous avons fait parvenir dit d'abord qu'il y a quatre dimensions dans ce travail ce matin. Nous voulons, nous allons parler des codes de pays à deux lettres au second niveau, mais il est important de garder à l'esprit qu'il y a quatre domaines d'inquiétudes potentielles : il y a les noms de pays complet au second niveau ; il y a les noms existants au second niveau ; et finalement les noms de pays et codes de pays à trois caractères au premier niveau.

Le document vous donne un petit peu de contexte. Je vous rappelle un petit peu, dans le communiqué de Helsinki en ce qui concerne les codes de pays et de territoires au second niveau, le GAC avait noté que certains pays et territoires n'avaient pas besoin de notification pour l'utilisation de ce type de noms au second niveau. Le GAC considère que s'il n'y avait pas de préférence, le manque de réponse voulait dire que le pays acceptait l'utilisation de ce type de nom.

Le communiqué conseille au conseil d'administration que les bureaux d'enregistrements et les registres devaient communiquer ou entrer en contact avec les pays pour arriver à un accord pour l'utilisation de certains noms de pays ou de territoires, ou faire appel à une tierce partie en cas de non-accord.

Après Helsinki, l'ICANN a ouvert une procédure de consultation publique pour la question des noms de code de pays au second niveau. Des commentaires ont été reçus, y compris de la part de certains membres du GAC. Comme vous l'avez entendu dans le forum public cette semaine, le conseil d'administration a dit qu'ils allaient voter une résolution par rapport à cette question au cours de cette semaine. Je crois que cela aura lieu demain.

Voilà un petit peu la situation actuelle. Merci beaucoup ; Thomas, vous avez la parole.

THOMAS SCHNEIDER: Merci Tom.

Nous avons une demi-heure, plus ou moins, pour parler de cette question. Je vais vous demander d'être bref dans vos interventions parce que j'envisage qu'il y aura plusieurs interventions. Je vois Singapour et puis l'Iran.

IRAN:

Bonjour, merci Thomas. Bonjour à tous.

J'ai soulevé une question au cours du forum public, et le président du conseil d'administration nous a dit qu'ils avaient une résolution, mais nous ne savons pas à quoi cette résolution va exactement correspondre.

Je pense que le GAC ou le conseil d'administration doivent prendre en compte le contenu du communiqué et nous avons entendu hier de la part de la ccNSO qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème entre les unités constitutives, mais au sein des différents groupes, il y a des points de vue divergents.

J'espère donc que le conseil d'administration prendra en compte cela au moment de faire, d'établir sa résolution pour être cohérent avec les points de vue qui ont été exprimés ou qui sont exprimés.

Je pense que le conseil d'administration a été en quelque sorte préoccupé par la situation selon laquelle certains pays demandent à ce qu'il y ait une résolution. Il devrait donc y avoir des dispositions, des qualifications, etc. Mais la question est encore en cours de discussion et certaines personnes disent qu'il faut attendre à ce qu'il y ait un accord général dans toutes les unités constitutives avant de décider quoi que ce soit. Il faut

être très prudent donc par rapport à cela. Il faut refléter la situation et ne pas agir avant le fait accompli.

THOMAS SCHNEIDER: Merci l'Iran. Si je ne m'abuse, dans les discussions avec les ccNSO, on a fait référence aux discussions des noms de pays à trois lettres dans le premier niveau.

Il n'y a pas de consensus au sein de la ccNSO et dans les autres groupes, mais cela ne porte pas sur les codes à deux caractères au second niveau. C'est une autre question qui fait l'objet d'un autre débat.

Je voulais tout juste préciser cela.

Comme vous le savez, nous allons nous réunir avec le conseil d'administration cette après-midi. Nous n'avons pas encore reçu une réponse de la part du conseil d'administration par rapport à notre communiqué d'Helsinki, vous avez entendu le docteur Steve Corcker s'excuser de ne pas avoir encore agi par rapport à notre communiqué. Nous allons avoir donc une séance de préparation pour notre réunion avec le conseil d'administration et je vous invite à soulever ou à poser vos questions à cette occasion-là.

Singapour.

SINGAPOUR:

Merci beaucoup, bonjour. Bonjour chers collègues.

Le jeudi 3 novembre, le comité de l'association des technologies de l'information et de la télécommunication de l'Asie du Sud Est a fait une déclaration par rapport à l'autorisation de l'ICANN de l'utilisation des noms de domaines à deux caractères, noms de domaines de pays à deux caractères au second niveau. Monsieur Goran Marky, PDG de l'ICANN, Melissa King, Vice-présidente de l'ICANN chargée des opérations ont signé cette déclaration.

Le Singapour, on a demandé de lire cette déclaration au nom de l'ASEAN.

L'ICANN a annoncé l'autorisation de la publication ou de l'utilisation des codes à deux caractères inscrits au second niveau, comme spécifié dans la liste ISO 3166 alpha 2. Depuis, des inquiétudes ont été manifestées par plusieurs pays concernant l'utilisation des noms de pays à deux caractères au second niveau.

L'ASEAN note que l'ICANN a proposé trois mesures en juillet 2016 pour répondre à ces inquiétudes. D'abord, une période de pré-enregistrement de 30 jours pour les noms de domaine de code pays. Deuxièmement demander à l'opérateur de registre de prendre des mesures pour s'assurer qu'il n'y ait pas de

mauvaise représentation gouvernementale ou des gestionnaires de code pays, et troisièmement, une période d’investigation de réclamation post-enregistrement. Lorsque des réclamations sont présentées à l’ICANN.

L’ASEAN apprécie les efforts de l’ICANN et les efforts, les contributions pour assurer un internet sûr, stable, interopérable, mais présente des inquiétudes par rapport à ces développements. L’ASEAN considère que les mesures proposées par l’ICANN sont insuffisantes pour répondre aux inquiétudes et la confusion publique par rapport à ces noms de domaine de pays.

Nous demandons à l’ICANN de revoir cette autorisation, ce processus d’autorisation pour que les inquiétudes de l’ASEAN et d’autres parties prenantes puissent être prises en compte.

L’ICANN doit défendre les intérêts publics de la communauté mondiale. À cet égard, l’ASEAN demande à l’ICANN de prendre en considération les mesures qui ont été citées. Les noms des pays, y compris au deuxième niveau, devraient être par défaut réservés aux pays, à moins que les pays ou les gestionnaires des extensions géographiques aient donné leur autorisation pour que ces noms puissent être utilisés.

Voilà la vision selon laquelle les autorités, ce sont les gouvernements et les gestionnaires des noms géographiques

qui ont la responsabilité par rapport à ces domaines. Ce type de nom doit être autorisé seulement à travers un processus formel dans lequel l'ICANN ou l'opérateur de registre présente une demande par écrit au gouvernement concerné ou au gestionnaire d'extension géographique concerné.

L'ICANN doit continuer à notifier les gouvernements et les gestionnaires d'extension géographique et la communauté internet par rapport à toutes les demandes d'utilisation des noms de pays à deux caractères au second niveau.

Les gouvernements ou les gestionnaires d'extension géographique ne devraient pas dépenser des ressources pour pré-enregistrer les codes pays à deux caractères au second niveau. Aucune dépense ne devrait être engagée pour l'utilisation des fonds publics à cet égard.

Les opérateurs de registres, on devrait exiger aux opérateurs de registres de travailler avec le gouvernement ou le gestionnaire d'extension géographique concerné lorsqu'il s'agit d'utilisation inappropriée de ces noms de domaine.

L'ICANN doit pouvoir agir et prendre des actions contre des opérateurs de registres qui ne travaillent pas ou qui ne s'ajustent pas aux exigences des gouvernements ou des gestionnaires d'extension géographique.

L'ASEAN souhaite exprimer leurs appréciations, remercier l'ICANN pour son soutien soutenu au travail dans ce domaine.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER: Merci Singapour. J'ai l'Estonie après sur ma liste.

ESTONIE: Hier, il y a eu un groupe de travail intercommunautaire qui n'est pas parvenu à un consensus sur les délibérations sur les codes géographiques à trois caractères. On parle du débat.

Et je veux faire une proposition pour les noms géographiques. Et comme les Pays-Bas disaient hier, c'est une question de grand intérêt pour les communautés et pour l'internet en général.

Je veux aussi mentionner que l'Estonie a travaillé à cet égard. On est intéressé au code de pays à trois caractères. Il n'y a rien de générique par rapport au code de pays d'après nous. Et il y a de grands problèmes dans les contrats avec l'ICANN sur les nouveaux ccTLD en ce moment. Les pays doivent avoir le contrôle total de leur code, étiquettes, marques, de tout ce qui représente ce pays en particulier. Et nous pensons donc que le modèle de ccTLD sera le plus approprié pour mettre en application.

THOMAS SCHNEIDER: Alors vous dites que vous voulez utiliser le code géographique à trois caractères et que cela devrait être géré comme un ccTLD et pas comme un TLD générique.

ESTONIE: Oui, voilà, c'est notre avis.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Les Pays-Bas. S'il vous plait.

PAYS-BAS: L'Estonie a fait référence à ce que j'ai dit hier. Et je voudrais l'adapter un tout petit peu parce que j'avais proposé que ce n'était pas le moment approprié. On n'était pas prêt à ce débat. Mais maintenant je crois que c'est une priorité. Je crois que c'est le bon moment pour en discuter. Et comme l'Estonie l'a mentionné, l'utilisation des codes à trois caractères ou à trois lettres est une prérogative de la communauté internet nationale.

Je crois aussi qu'il ne devrait pas y avoir de restriction à partir du GAC concernant l'utilisation, pas nom plus de l'ICANN, des procédures oui mais chacun des pays devrait être souverain et dire quel serait l'utilisation de ces codes. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: La Thaïlande.

THAÏLANDE: Bonjour, je m'appelle Wanawit de la Thaïlande. Je voudrais faire un commentaire sur le débat multipartite à la Thaïlande. On a proposé à ce moment-là ces questions. Et les parties intéressées, les parties prenantes, dont on parlait, et bien Docteur [Kan] a parlé avec les gens intéressés pour leur demander leur opinion et leur position sur la question et parvenir à un consensus. Parmi les multiples parties prenantes et ne pas adopter les deux caractères et les trois caractères comme codes géographiques parce qu'ils croient qu'il doit y en avoir plus. Par exemple, THAI, à savoir 4 caractères n'est pas, THAI. Et ils ont dit que les codes à 2 ou 3 caractères ne sont connus que par les ingénieurs. Et du point de vue de l'utilisateur, les gens vont savoir que .TH ou THA signifie la Thaïlande, mais c'est plus simple pour nous de dire .THAI.

Alors c'est le point de vue et la position des communautés et la position reflétée par notre ministère des TIC.

On établit donc la position pour après la transition de l'IANA et on a besoin de travailler avec les communautés et de travailler conjointement; et s'il n'y a pas de consensus au sein des

communautés, et bien nous devons pouvoir avoir recours au fonds public pour faire ce travail, pour protéger la mesure qui est déjà mise en œuvre.

Et on ne peut pas changer cela. Et si on ne peut pas le changer, alors il faut respecter la mesure qui a été adoptée.

Je voulais informer de la position de la Thaïlande du point de vue multipartite. Nous croyons que les deux et les trois caractères ne sont pas importants suivant la définition de notre pays. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci beaucoup la Thaïlande. La Suisse, la Chine, le Nigéria et... les deux représentants du Nigéria demandent la parole.

Très bien... L'Espagne et... Vous pouvez me dire qui demande la parole là derrière au fond de la salle? La Palestine, les Philippines, Vietnam.

Ha ! Vous avez changé de place ? Il va falloir respecter les places pour éviter les erreurs.

SUISSE: Merci Monsieur le Président. Je voulais dire que dans une étape préliminaire, et avant de nous communiquer avec notre communauté en Suisse, nous sommes d'accord avec les idées

de l'Estonie et des Pays-Bas. Et nous sommes également d'accord avec l'idée que les domaines de haut niveau à trois caractères qui représentent des pays peuvent être éventuellement abordés de manière plus efficace par les communautés locales.

Cela si une coordination s'avérait nécessaire de la part de l'organisation de soutien aux noms de domaines à codes géographiques.

THOMAS SCHNEIDER: La Chine prend la parole.

CHINE :
Merci monsieur le Président. Je voudrais en ce moment dire que la Chine partage la préoccupation des pays de l'ASEAN et de bien d'autres pays pour ce qui est des codes géographiques à deux et à trois caractères.

Nous considérons que les codes de pays à trois caractères devraient être équivalents aux codes à deux caractères. Alors je voudrais réitérer les propos de l'Estonie.

Je voudrais également suggérer que nous, en tant que GAC dans son ensemble, nous pourrions préparer un tableau, ou plusieurs tableaux dans lesquels on analyse chacune de ces questions,

comme les codes de pays à deux caractères au second niveau ou les noms de pays au premier niveau. Et on peut préparer ce ou ces tableaux en indiquant la position de chaque pays.

Par la suite, on peut analyser la procédure, la procédure de réclamation en matière de litiges pouvant apparaître après la confusion entre ces noms, entre ces codes ou noms de pays.

Voilà ma position par rapport à cette question. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. J'essaye de lire ce que j'avais noté... Voilà, le Nigéria, merci.

NIGERIA: Merci monsieur le Président. Nous réitérons le soutien du Nigéria à la Chine, à l'ASEAN et aux autres pays pour l'utilisation des noms avec les codes à deux ou trois caractères. Le Nigéria ne veut pas dédier plus de ressources pour retenir ces noms. Merci.

ESPAGNE: Merci Monsieur le Président. Pour ceux qui est des codes à deux caractères au second niveau, je crois que le conseil d'administration n'a pas donné de réponse à l'avis du GAC de Helsinki. Toutefois, ils ont prévu d'approuver des mesures, on ne sait pas lesquelles, approuvez ces mesures demain sur la base

de la proposition présentée et qui a été suivie d'une période de consultation publique. Je ne sais pas si demain on va aborder l'avis du GAC et les propositions formulées par le personnel de l'ICANN. Mais, en tout cas, ce n'est pas la manière de traiter la question, notamment s'il nous faut travailler avec la communauté et on n'a pas le temps de réagir.

Je ne sais pas si cette question pourrait être présentée dans la réunion avec le conseil d'administration.

Pour ce qui est des codes à trois caractères comme domaine de premier niveau, je demande de nous rappeler le résultat du groupe de travail conjoint sur l'utilisation des noms de pays et de territoire, étant donné que ce groupe était supposé d'être dissout. Mais ils cherchent la manière de trouver une clôture à ce groupe de travail. Si vous avez plus d'informations à cet égard, je vous demande de nous dire quels ont été les résultats des discussions. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Comme je l'ai dit auparavant, nous avons la liberté de présenter cela auprès du conseil d'administration.

En ce qui concerne la proposition de la Chine de faire une liste, on a fait cela pour les codes à deux caractères au second niveau et chaque pays a pu indiquer s'il était disposé à libérer ces codes

sans notification pour tous les nouveaux gTLD et pour les TLD de marques.

Dans certains pays, il y a la volonté de permettre l'utilisation libre de ces codes à deux caractères pour les marques, mais dans d'autres cas, les pays veulent être consultés.

Pour ce qui est de la question de l'Espagne, Bart Boswinkel dans la séance avec la ccNSO a indiqué qu'apparemment il n'y a pas eu de consensus et l'on a décidé de signaler le manque de consensus sur les codes de pays à trois caractères au premier niveau.

Voilà c'est tout ce que nous savons.

Le prochain orateur... Lin Morris prend la parole.

TAIWAN:

Merci monsieur le Président.

Je vois qu'il y a beaucoup de préoccupations par rapport à l'utilisation des codes de pays à deux caractères au second niveau, et aussi sur l'utilisation des codes géographiques à trois caractères.

Mon pays a toujours la même position. Nous devons avoir l'autorité nationale sur notre territoire et nous devons éviter la confusion ou l'utilisation induite de ces noms.

Nous sommes ouverts au débat et nous aimerions voir ce qui se passe par rapport à cette question. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Le représentant du Vietnam avait demandé la parole.

VIETNAM: Merci monsieur le Président, bonjour à tous. Je vais parler des questions soulevées de la lettre envoyée à la présidence de la ccNSO et au président du conseil d'administration de l'ICANN.

Dans les pays en développement, lorsque l'on voit un code pays à deux ou à trois caractères, on suppose que cela appartient à ce pays en particulier. Nous avons une liste de chaînes de caractères essentiels. On est encore en train de l'étudier de la voir.

Et l'utilisation de ces chaînes sera ouverte mais limitée. Nous avons la liste. Ils vont recevoir certaines notifications avant de libérer l'utilisation de ces codes, de sorte à pouvoir protéger les chaînes de caractère.

THOMAS SCHNEIDER: La Palestine, la Norvège et le Brésil avaient demandé la parole d'après ce que j'avais noté. Puis l'Iran et les Pays-Bas et là, je vais clôturer la liste d'orateurs avant de passer la parole à Olof

pour qu'il nous donne des informations supplémentaires. Palestine, s'il vous plait.

PALESTINE:

Merci. Bonjour. En premier lieu, je tiens à remercier tous les collègues de leurs commentaires. Si nous voyons l'histoire du DNS, on peut observer que pendant les dix dernières années, et même depuis plus longtemps, tout ce qui était lié au domaine de second niveau, et bien on a offert plus de 1000 gTLD. Et maintenant on parle des codes à trois caractères.

Alors j'espère que dans cette courte période on pourrait, il pourrait y avoir une certaine confusion au niveau du DNS et finalement l'utilisateur final pourrait se perdre dans ce niveau de détail.

Je veux souligner également la sensibilité que ceci provoque pour certains gouvernements. Dans le cas de la Thaïlande par exemple, comment peut-on garantir que ces noms ne seront pas utilisés de manière malveillante ?

Tout cela crée beaucoup de sensibilité au niveau des gouvernements.

Que fera l'ICANN par rapport aux utilisateurs finaux ? Et quand est-ce que les gens pourront savoir qu'il y a un grand segment

d'utilisateurs qui ne comprennent pas la différence entre ccTLD, un IDN ou un gTLD. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. La Norvège a la parole.

NORVEGE: Merci monsieur le Président, juste un court commentaire sur les codes à trois caractères utilisés comme gTLD.

Nous pensons que certains pays veulent utiliser ces codes à trois caractères comme un ccTLD et nous comprenons bien les fondements. Nous sommes ouverts à ce débat. Mais dans le processus des gTLD, nous pensons à la protection des codes à trois caractères. Alors ce serait bien de maintenir cette protection au processus des gTLD pour les codes géographiques à trois caractères. Je crois que cela doit être réitéré au conseil d'administration.

BRESIL: Merci Monsieur le Président. Pour ce qui est des codes de pays à trois caractères au premier niveau, le Brésil considère qu'il doit être considéré comme un ccTLD et en conséquence administré par chaque pays et par chaque communauté nationale. Merci.

IRAN:

Merci, merci Thomas. En ce qui concerne l'utilisation des codes à deux caractères au second niveau, si je suis bien informé à partir des délibérations d'hier, on n'est pas encore parvenu à un consensus au sein de la ccNSO ; vous avez dit quelque chose de différent, il faudra donc le vérifier.

Le tableau du représentant de la Chine est une bonne idée. Je ne sais pas si elle est complète, si on en aura deux, un pour les codes à deux caractères et un pour les codes à trois caractères. C'est peut-être un peu tôt pour le tableau à trois caractères. Il y en a qui disent que l'on peut les utiliser, il y en a qui disent oui aux majuscules ou aux minuscules, alors il faut faire une différence.

Le tableau devrait être présenté à l'ICANN pour sa mise en œuvre. Et je ne sais vraiment pas quelle est la situation de ce tableau.

Je voudrais mentionner l'accord tacite disant que certains pays ne souhaitent pas cette situation, alors je propose de traiter clairement la question dans notre délibération avec le conseil d'administration. Et peut-être le conseil émettra une résolution lorsqu'il n'y a pas de solution claire à la question.

Alors il ne faudrait pas nous presser. On a reçu des commentaires publics avant-hier. Alors il faudrait agir de manière correcte.

Monsieur le Président, mon gouvernement vous a envoyé une lettre, on a copié Olof et d'autres personnes, et je ne sais pas jusqu'à quel point cette lettre a été prise en compte. Une lettre qui reflète un va et vient entre mon gouvernement et d'autres parties. Personne à l'ICANN a accusé réception de cette lettre qui montre la position de l'Iran par rapport à l'utilisation du ccTLD de l'Iran à second niveau et que ce ccTLD doit avoir l'accord correspondant de l'Iran. Nous n'avons pas encore reçu de réponse et on se sent comme si on était dans un jeu de ping-pong.

THOMAS SCHNEIDER: Tout d'abord je passe la parole aux Pays-Bas et puis à Olof.

PAYS-BAS: Je veux réitérer ce qui a été dit au préalable dans plusieurs débats sur l'utilisation des codes à deux caractères au second niveau. Je crois que les gouvernements sont prudents par rapport à l'utilisation de ces noms et nous avons un historique de l'utilisation de ces codes. Par exemple le .DE et le .NL aux Pays-Bas qui combinent le hollandais et l'allemand et tout va bien.

Je crois qu'il y a de nombreux pays, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni qui ont dit que cela a un effet

bénéfique pour un grand nombre de marques commerciales. Par exemple la société indienne Data, s'ils avaient un nom de domaine de premier niveau, serait bénéficié s'il avait des subsidiaires ou des filiales qui utilisaient ces codes à deux lettres.

Alors je crois qu'il y a un côté positif par rapport à l'utilisation de ces codes à deux caractères au second niveau.

THOMAS SCHNEIDER: Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Je vais être bref parce que les Pays-Bas ont mentionné justement ce que je voulais dire. Les États-Unis n'ont pas les mêmes préoccupations que les autres pays par rapport à l'utilisation des codes à deux caractères au second niveau. En fait, aux États-Unis, l'utilisation est assez généralisée et nous n'avons pas de préoccupation technique ou politique à cet égard.

OLOF NORDLING : Merci. Je vais répondre à la demande de la Chine en mentionnant le besoin d'avoir une liste ou un tableau. Je veux dire qu'il y a des tableaux qui existent, il y a des tableaux qui

sont comme des référentiels maintenus par le département des opérations de la GDD au sein de l'ICANN pour les codes à deux caractères au second niveau. Et pour ceux qui demandent des notifications, je veux dire qu'elle doit être présentée dans un courrier électronique, dans une adresse électronique spécifique adressée à la personne appropriée.

Puis, il y a encore une démarche qui implique un référentiel de noms de pays au second niveau. Et cela est maintenu dans le site web du GAC auquel vous pouvez tous accéder.

Si vous voulez faire une modification à ce référentiel, et bien vous pouvez m'envoyer un courriel ou bien au personnel du GAC.

Ce tableau est facile à accéder. Mais je répète, il y en a deux avec les caractéristiques demandées par le représentant de la Chine. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Nous devons commencer à synthétiser cette réunion. Puisque nous avons eu pas mal de discussion par rapport à cette question dans le communiqué d'Helsinki, si vous voulez avoir un texte sur cette question dans le communiqué, je vous prie de l'envoyer sur la liste de diffusion du GAC en tant que proposition

dans les meilleurs délais pour que l'on puisse commencer à discuter de cette question par voie électronique.

Nous n'aurons pas beaucoup de temps. Le temps sera un peu plus long qu'à Helsinki, mais nous n'allons pas avoir quand même beaucoup de temps. Si nous commençons la discussion par voie électronique, cela nous aidera à être plus efficaces.

Bien sûr nous savons que la réunion avec le conseil d'administration pourra nous apporter des éléments supplémentaires, des éléments d'information. Donc après la réunion avec le conseil d'administration, ce serait peut-être utile que les personnes ou les pays qui ont des inquiétudes se réunissent pour que l'on commence à écrire un petit peu le texte du communiqué.

Maintenant on retourne au futur pour la prochaine séance, mise en œuvre des changements dans les statuts constitutifs et les principes opérationnels du GAC. Je vais donner la parole à Tom. Nous avons travaillé sur certains éléments pour essayer de capturer ou de refléter les discussions très...

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]